



FRANCE

La lutte contre les discriminations dans la haute fonction publique s'organise

— Vendredi 12 février, Emmanuel Macron doit annoncer la création d'une filière d'accès à la haute fonction publique réservée aux élèves de milieux modestes.

— Il doit aussi annoncer l'ouverture d'une plateforme de signalement des discriminations.

Il n'y aura pas de grand plan pour l'égalité des chances, mais plusieurs briques de mesures. Après les annonces de Jean Castex en faveur des quartiers prioritaires le 29 janvier à Grigny (Essonne), Emmanuel Macron doit préciser, lors d'un déplacement à Nantes jeudi 11 février, comment il compte améliorer la diversité dans la haute fonction publique. Le lendemain, il devrait lancer la plateforme de lutte contre les discriminations, dont il avait annoncé la création lors de son entretien au média en ligne Brut le 4 décembre.

Sur le thème de la diversité dans la fonction publique, le chef de l'État, qui avait un temps évoqué la suppression de l'ENA, n'a pas retenu ce scénario. Des voies d'accès spécifiques seront en revanche créées pour les candidats de milieux modestes.

Il est ainsi prévu de porter à 1 000 le nombre de places en classes « prépas talents », destinées à préparer des élèves recrutés sur critères sociaux et scolaires aux concours des cinq

écoles donnant accès à la haute fonction publique : l'École nationale de l'administration, l'Institut national des études territoriales, l'École des hautes études en santé publique, l'École nationale supérieure de la police, et l'École nationale de l'administration pénitentiaire.

L'objectif est de créer deux « prépas talents » par région. La scolarité des élèves sera financée à hauteur de 4 000 €, au lieu de 2 000 € dans les dispositifs existants. Toutefois, précise l'Élysée, « il ne s'agit pas de discrimination positive, car ces élèves passeront le même concours, avec le même jury que les candidats externes ». Environ 15 % des postes leur seront réservés, mais « il s'agira de postes en plus », assure l'exécutif, qui précise : « L'an dernier, l'ENA a recruté 40 élèves, à partir de 2021, elle en recrutera 40 plus six venant des concours talents. »

Vendredi 12 février, Emmanuel Macron lancera la toute nouvelle plateforme « anti-discrimination ». Gérée par le défenseur des droits, elle se veut « le point d'entrée unique de signalement de toutes les discriminations », liées

à l'âge, au sexe, à l'origine ou encore au handicap, qu'il s'agisse d'emploi, de logement ou de vie quotidienne, y compris dans les relations avec les forces de l'ordre. Elle est conçue comme un « système intégré, du signalement de la discrimination, en passant par l'accompagnement et jusqu'au traitement ».

Les personnes s'estimant victimes de discrimination pourront appeler le numéro Vert 3928, où six écoutes les écouteront et, si besoin, les orienteront vers dix juristes spécialisés et cinq référents territoriaux permettant de faire le lien avec des associations spécialisées. Objectif : que la demande trouve un débouché, judiciaire ou pas.

Nathalie Birchem

L'objectif est de créer deux « prépas talents » par région. La scolarité des élèves sera financée à hauteur de 4 000 €, au lieu de 2 000 € dans les dispositifs existants.

